

# COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE

SITE DE GUEUGNON

TEL : 03 85 85 55 23 / 09 63 51 19 65

[www.cse-aperam-gueugnon.com](http://www.cse-aperam-gueugnon.com)

Mail : [uag.cometab@aperam.com](mailto:uag.cometab@aperam.com) Ou [ce.ugine.gueugnon@wanadoo.fr](mailto:ce.ugine.gueugnon@wanadoo.fr)



## ANNÉE 2024

**Pour les Enfants de 16 à 21 ANS : JOINDRE UN CERTIFICAT DE SCOLARITE**

NOM PRENOM SALARIÉ / SALARIÉE : ..... N°USINE : .....

ADRESSE : .....

DATE DE REMISE : ...../...../.....

### ***BÉNÉFICIAIRE***

NOM	Prénom	Age	Certificat scolarité 16/21 ans	Date d'arrivée	Date de départ	Nbr Jours total	Total facture

Si remboursement effectué en espèces :

Je soussigné Mr ou Mme : .....

Certifie avoir reçu la somme forfaitaire de : ..... € en espèces le ...../...../.....

SIGNATURE :

**ATTENTION** : La commission des loisirs et le CSE vous invitent à lire et à respecter le règlement figurant au verso de cet imprimé.

# **REGLEMENT**

## **FORFAIT CENTRE AERE**

### **FORFAIT PERIODE (1er JANVIER / 31 DECEMBRE)**

Le Comité Social et Economique participe aux frais des séjours en centre aérés, colonies de vacances et centre d'activités **(hors crèches, garderie et sorties périscolaires)** pour chaque enfant du personnel APERAM remplissant les conditions de droit aux avantages du CSE. Cette participation pourra se cumuler avec les autres avantages vacances. (Locations par catalogue du CSE, Chèque-Vacances, Forfait camping gîtes etc...)

**La participation s'élève à 10 € / jour par enfant à charge  
Jusqu'à 21 ans révolus**

**Un certificat de scolarité devra être obligatoirement joint  
pour les enfants de 16 à 21 ans**

Le forfait s'applique sur le nombre de jours et de personnes **facturés**  
pour un maximum de **21 jours par enfant à charge** .

**La facture** doit être obligatoirement fournie avec l'imprimé

**Le montant du remboursement ne pourra être supérieur au tarif facturé.**

**Les petits-enfants** ne sont pas concernés par ce forfait.

Chaque participant devra se conformer aux indications énoncées ci-dessus. Le Comité Social et Economique se réserve le droit de contrôle sur les pièces justificatives fournies.